Association
des Bibliothécaires
de France

Région Limousin

1 journée au congrès ABF 2025 à Montreuil avec Margaux !

Retour sur le 70ème Congrès de l'ABF

Jeudi 12 juin 2025, Montreuil

Thématique : Bibliothèque & esprit critique

« À l'heure où l'information est surabondante, se construit et circule librement, où la neutralité réglementaire des bibliothécaires peut être ébranlée par l'actualité, où la complexité croissante du monde rend impossible de le connaître sans intermédiaires à qui faire confiance, il est important de refonder la légitimité des bibliothèques en tant que lieux de confiance pour accompagner le cheminement individuel des publics vers une autonomie éclairée. »

Conférence plénière
Échanges avec :
• Amanda Jones, bibliothécaire en Louisane (États-Unis)
• Sam Helmick, qui représente la présidence de l'Association des bibliothécaires américains (ALA) et la commission Europe & International de l'ABF
Aux États-Unis, les bibliothèques dans les « Red States » (Républicains) sont soumises à la censure des politiciens. Ils prennent des extraits de livres représentant des personnages issus des minorités LGBTQIA+ et afro-américaines et en déforment les propos. Leur but : privatiser les écoles et les bibliothèques publiques pour avoir le contrôle du savoir et des formes de narration. Ils attaquent aussi les bibliothécaires directement, portent atteinte à leur réputation et édictent des lois pour les criminaliser.
En réponse, les bibliothécaires saisissent la justice → plusieurs procès en cours pour faire respecter leur droit à la libre expression et donc au droit de pétition.
Conséquence : les bibliothécaires s'auto-censurent pour ne pas être harcelés. A leur tour, les auteurs et éditeurs engagés ont peur de s'exposer.
La censure de livres a commencé aux États-Unis dès les années 1950 avec Mc Carthy. Ces dernières années, les censures sont plus virulentes à cause des réseaux sociaux. L'offensive, massive, vise désormais les bibliothécaires eux-mêmes.
→ 72 % des attaques ne viennent pas des parents mais des groupes politique (étude ALA).
En supprimant le financement de l'IMLS (Institue of Museum and Library Services), agence fédérale ayant plus de 20 ans d'existence, Donald Trump menace l'avenir des bibliothèques, des musées et archives.

Pistes pour lutter :
- communiquer et montrer l'impact positif des bibliothèques : pour 1$ investi en bibliothèque, « retour sur investissement » de 5 à 9$ en matière de formation, d'inclusion, de bien-être social (étude ALA)
- faire campagne pour montrer les livres censurés et raconter ce qu'il se passe aux États-Unis, poster des « messages de vérité » sur les réseaux sociaux pour contrer la propagande
- agir localement avec l'appui d'associations (ex : association La Louisiane contre la censure)
- continuer à raconter le travail que l'on fait
Sur la question du pluralisme :
Ce qui compte, c'est d'informer et de transmettre les informations contenues dans les livres. En bibliothèque, il est important de conserver certains livres, pour montrer que les idées qu'ils transmettent impactent nos vies. Avoir un livre en bibliothèque ne signifie pas forcément le mettre en avant.
Pour aller plus loin :
- Détails des livres censurés et infographie à retrouver sur le site de l'ALA : https://www.ala.org/bbooks/frequentlychallengedbooks/top10
- Reportage ARTE « USA, La guerre des livres » : https://www.arte.tv/fr/videos/118579-000-A/usala-guerre-des-livres/

Discussion : Neutralité du fonctionnaire
Cadre légal à l'épreuve de la réalité du terrain
Fonctionnaires, les bibliothécaires peuvent s'appuyer sur un statut qui comporte des obligations. La loi sur les bibliothèques encadre également leurs missions. Ce cadre légal, est-il vraiment garant de la neutralité et du pluralisme en bibliothèque ? Comment nous en servir ?
Table-ronde avec :
• Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonction publique
• Philippe Marcerou, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), responsable du collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique
• Jérôme D., en remplacement de Sylvie Robert, sénatrice
Loi Robert : proposition de loi à l'initiative des bibliothécaires, votée à l'unanimité dans les deux chambres. Elle pose un cadre :
- la bibliothèque est un service public qui s'exerce dans le cadre de la neutralité (fait de ne pas manifester ses opinions politiques ou religieuses à l'égard des usagers ou des collègues) ;
- la bibliothèque est pluraliste (cette notion existait dans le droit avant la loi Robert) ;
- la bibliothèque offre une gratuité d'accès.
Cette loi est globalement bien appropriée par les maires et DGS. Les difficultés qui se posent en matière de pluralisme touchent plus l'action culturelle que les acquisitions. Cela concerne les thématiques suivantes : religion, opinion politique, philosophie, santé / bien-être, science / climat, droit des femmes, histoire locale, minorités, art et littérature (dark romance), segments de la collection jeunesse.
Il existe une tension entre le devoir de neutralité des fonctionnaires VS un exécutif partisan. Pour s'en préserver, la loi Robert donne aux bibliothécaires la légitimité pour agir → c'est à elles et eux (et non aux élus !) de formaliser les grands principes d'acquisitions dans une politique documentaire puis de rendre publiques ces orientations auprès des élus (passage en Conseil municipal / communautaire conseillé).
Le développement des chartes d'acquisitions se fait sur le temps long. C'est un processus qui montre la technicité, l'expertise des bibliothécaires (parfois moins évidente que celle d'un

ingénieur des Ponts et Chaussées). La construction de la politique documentaire a d'autant plus de sens qu'elle s'élabore en collectif → moyen d'échanger, de parler.
La fonction des bibliothécaires, c'est d'organiser les bases sérieuses d'un débat. Tous les sujets, même les plus délicats, peuvent être débattus. Dans notre travail, il ne s'agit pas « d'incarner les valeurs de la République » mais simplement de les respecter.
A venir :
- Rapport Éthique et déontologie du personnel des bibliothèques
- Capsules vidéos du CNFPT sur la déontologie

Flash-conférence : Savoirs sensibles, savoirs critiques L'ordinaire du bibliothécaire

Cette rencontre présente et souhaite prolonger l'ouvrage collectif Un abécédaire sensible des bibliothèques. Mots d'ordre et de désordre. Ce livre cherche à rendre visibles et audibles les présences et les voix discrètes d'une communauté professionnelle occupée jour après jour à entretenir des espaces de vie et des savoirs. Mettant à distance les termes souvent imposés pour parler de ce que nous faisons, cet abécédaire propose des mots accrochés à des réflexions, des expériences, des importances.
Certains de ces mots seront présentés et discutés lors de la rencontrelecture.
Échange avec :
• Muriel Amar, maîtresse de conférences à l'Université Paris Nanterre
• Joelle Le Marec, professeure au Muséum national d'Histoire naturelle
• Agathe Baechelen, bibliothécaire Bpi
• Une représentante de l'Association des Bibliothécaires de la ville de Paris (collectif composé de 100 agents, qui a vocation à affirmer les missions du quotidien et à « bousculer » la tutelle)
• Julien & Quentin du podcast "Deux connards dans un bibliobus".
Ouvrage collectif sous forme d'abécédaire, pour rendre visible les savoirs, compétences et gestes bibliothécaires mobilisés au quotidien. Il porte une dimension critique : on mentionne ce qui est merveilleux dans les bibliothèques, mais aussi ce qui ne va pas. L'abécédaire comporte des entrées « sensibles » : on n'y parle pas de catalogage, d'accueil ou d'équipement mais de modestie, de danse ou d'émerveillement. Le travail des bibliothécaires n'est pas spectaculaire comme d'autres métiers. D'où l'importance de rendre visible notre travail.
Face aux difficultés que les bibliothécaires peuvent vivre dans leur métier, il y a différentes formes de luttes possibles :
- juridique (recours)
- syndicale
- création de collectifs / associations
Pour aller plus loin :
- Un épisode du Book Club de France Culture : https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-book-club/les-bibliotheques-de-a-a-z-9664181
- Une autre ouvrage collectif à découvrir : https://www.lamanufacturedelivres.com/livre/dunebibliotheque-a-lautre

Discussion : Y a-t-il un bibliothécaire à bord ?

Journalistes, bibliothèques et partenaires : de la délégation à la coconstruction de services

Les actions EMI proposées en bibliothèque font-elles de celle-ci un simple cadre d'accueil pour des intervenants extérieurs, ou s'y joue-t-il quelque chose de plus riche ? Des professionnels échangeront sur la nature de divers partenariats, et ce que cela « fait » d'être en bibliothèque lorsqu'on traite d'EMI ou d'esprit critique.

Table-ronde avec :

• Julia Morineau-Eboli, directrice, Médiathèque départementale de Haute-Loire, membre du Bureau national de l'ABF

• Louis de Luca, chargé de développement local, AFEV

• Anne-Cécile Hyvernat-Duchene, responsable du département Société, bibliothèque municipale de Lyon

• Bettina Lioret, journaliste France Inter, formatrice EMI,membre de l'association Fake-Off

• Elena Da Rui et Sean Love, Médiathèque de Créteil équipe « sens critique »

Bettina Lioret participe à des résidences de journalisme et d'éducation aux médias. Elle a créé des podcasts avec des jeunes en mission locale.

Les médiathèques de Créteil ont créé un Pôle « sens critique » qui a vocation à développer la culture scientifique et la pensée méthodique, la culture du débat et la compréhension du monde des médias. Elles font intervenir des docteurs en neurosciences comme Albert Moukheiber pour décrypter les idées reçues sur le cerveau et son fonctionnement. Il y a un enjeu à développer aussi l'esprit critique vis-à-vis des écrans, afin d'éviter les inégalités d'usages.

Bonnes pratiques :

* Les ateliers EMI ont un intérêt quand ils sont organisés en cycle.
* Profiter de la venue de journalistes en médiathèques lors d'ateliers pour observer leur méthodologie.
* Privilégier les partenaires avec lesquels il est possible de co-construire des ateliers (plutôt que des prestataires de service) et bien s'interroger sur le périmètre de chacun.
* Attention aux prestataires (ex : pour des ateliers philo) qui ne connaissent pas bien les publics → parfois, il vaut mieux se former soi-même.
* Il est plus facile de mener des ateliers EMI avec un public captif.

Pour aller plus loin : La page Youtube des Médiathèques de Créteil :
https://www.youtube.com/@mediathequescreteil

Atelier : Les contes à Paillettes

Une lecture contée pour explorer autrement les récits traditionnels. À travers des personnages revisités, un moment de réflexion joyeuse sur les représentations et les normes. Lecture suivie d'un temps de discussion afin de partager la démarche du collectif, ses choix artistiques et pédagogiques, et d'ouvrir un dialogue sur la diversité des imaginaires. Atelier proposé par les drag queens du collectif Paillettes.

Malheureusement, je n'ai pu assister qu'à la discussion qui a suivi la lecture d'histoires. Ce collectif de drag queens intervient dans plusieurs médiathèques (Louise Michel, Saint-Denis, Romans-sur-Isère, etc.) et reçoit un accueil chaleureux du public, notamment des enfants. Énergie très chouette, beaucoup d'humour.

Pour les suivre :

Le site internet du collectif Paillettes : https://paillettes.lol/

Leur page instagram : https://www.instagram.com/paillettesqueershow/?hl=fr

Retour général :
C’était une première et une très belle découverte pour moi. Mais une journée, c’est trop court ! Difficile de faire le tour de l’ensemble des stands du salon professionnel. J’ai cependant pris le temps de discuter avec la Médiathèque Valentin Haüy.
Une pépite : la rencontre avec le collectif de drag queens et leur joie communicative
???? Un caillou : je regrette de ne pas avoir pu participer aux temps d’ateliers, plus participatifs et propices aux rencontres que les conférences.

Petit conseil : si l’on souhaite participer au Congrès, ne pas rater l’ouverture des inscriptions afin de pouvoir choisir les ateliers, dont les places sont très limitées.

Encore merci au groupe ABF Limousin pour l’octroi d’une bourse.

Margaux Bouby, étudiante ABF